

COMMUNE DE BEAUPUY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018
À 21 heures EN MAIRIE DE BEAUPUY

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MAURICE GRENIER

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Messieurs Maurice GRENIER, Christian GALLAIS, Jean-Louis DATSIRA, Freddy DUHAMEL, Michel FEUGA, David LEXIN FLEUR, Patrick PERIC,
Mesdames Henriette DAVID, Annie COLIN, Christine BIANCHIN, Céline MATRE, Marie-Madeleine MONFORT PERRIN, Patricia TERMOSIRIS.

Absents sans procuration : /

Absents ayant donné procuration :

Monsieur David MAMAN à Monsieur Maurice GRENIER
Madame Maryline CANNESANT à Madame Henriette DAVID

Secrétaire de séance : Michel FEUGA

Ouverture de la séance :

Monsieur Maurice GRENIER, Maire de la Commune de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Lecture et approbation du Compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 31 août 2018.

1. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels.

2. Signature d'une convention avec Toulouse Métropole : Traitement DIA

Afin de fluidifier les échanges et rendre plus efficient le traitement des DIA, Toulouse Métropole s propose de participer à la saisie des DIA et de bénéficier ainsi des outils d'enregistrement et de suivi des DIA dont elle dispose. Nous pourrions ainsi bénéficier des outils de cartographie de la Métropole. Il nous est proposé de ne pas être facturé et ne pas intégrer de frais de gestion liés à la coordination de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De déléguer à Monsieur le Maire, la signature des conventions et tous les actes subséquents, avec Toulouse Métropole, ce qui implique la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

3. Signature du contrat d'entretien

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien avec la société et toutes les pièces et avenants s'y affèrent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la désignation de l'entreprise ASR Nettoyage
- De mandater Monsieur le Maire afin qu'il signe le contrat et toutes les pièces et avenants avec la société ASR Nettoyage.

4. Ouverture de la section d'investissement du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'ouverture de la section d'investissement du Budget Primitif 2019.

Questions diverses :

- ☒ Le fonctionnement de l'ALSH : Accueil Loisir sans hébergement est une véritable réussite !
- ☒ Les panneaux publicitaires « Sucettes » vont être remplacés pour du plus moderne
- ☒ Mise en place de barrières et porte-vélos aux abords des écoles et de la mairie
- ☒ Réalisation de l'éclairage :
 - route de Castelmaurou (5 points lumineux), il reste 3 points à brancher
 - devant les ateliers de Toulouse Métropole (1) et dans l'allée de l'église (2) – raccordement à venir
 - chemin de Cayzaguel prévu début janvier
- ☒ Étude en cours pour réfection du revêtement du chemin de Cayzaguel et du piétonnier de la RD112 au carrefour « Flouquet »
- ☒ Nouvelle tranche de réfection des trottoirs au lotissement « la Butte »

Fin de séance : 22h10